



**MAIRIE DE BURLATS
(Tarn)**

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le 07/08/2026
ID : 081-218100428-20260731-A2026_16-AR

N° 2026_16

**Arrêté portant
opposition au transfert d'un ou plusieurs pouvoirs de polices spéciales
à la Présidente de la CCSVP**

Le Maire de la Commune de BURLATS (Tarn),

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-9-2 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 12 avril 2019 portant modifications des statuts de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux » (CCSVP) ;
- Vu l'installation du Conseil communautaire et l'élection de la présidente en date du 8 avril 2026 ;

ARRETE

Article 1 :

Déclare s'opposer au transfert à la Présidente de la communauté de communes des pouvoirs de police spéciales suivants :

- *police de la réglementation de l'assainissement*
- *police de la réglementation du stationnement des résidences mobiles des gens du voyage*
- *police de la circulation et du stationnement au président de l'EPCI-FP compétent en matière de voirie*
- *police de la délivrance des autorisations de stationnement de taxi au président de l'EPCI-FP compétent en matière de voirie*
- *police de la publicité, des enseignes et pré-enseignes au président compétent en matière de Plan local d'urbanisme et/ou de règlement local de publicité*
- *police de mise en sécurité des bâtiments à usage d'habitation et de l'habitat indigne au président compétent en matière d'habitat*

Article 2 :

Accepte le transfert à la Présidente de la communauté de communes du pouvoir de police permettant de réglementer la collecte des déchets ménagers :

- *police de la réglementation de la collecte des déchets ménagers au président du groupement de collectivités (EPCI-FP, syndicats de communes ou syndicat mixte) compétent en matière de collecte de déchets ménagers*

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé au représentant de l'Etat, à la Présidente de la communauté de communes « Sidobre Vals et Plateaux ».

Fait à BURLATS, le 31 juillet 2026

Le Maire,
Serge SERIEYS

Arrêté certifié conforme au registre

